



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/1
29 octobre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
22 mars - 30 avril 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 22 mars au 30 avril 1999. La première séance s'ouvrira le lundi 22 mars 1999 à 11 heures.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-dessous.

Groupes de travail de présession et intersessions

3. Huit groupes de travail se sont réunis ou se réuniront avant l'ouverture de la cinquante-cinquième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 9 b) : Le Groupe de travail des situations, composé de cinq membres de la Commission, doit se réunir du 22 au 26 février 1999 pour examiner les situations renvoyées à la Commission par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1970 (résolution 1990/55 de la Commission et résolution 1990/41 du Conseil);

b) Point 10 : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer des principes directeurs sur les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels (décision 1998/102 de la Commission et décision 1998/276 du Conseil économique et social) doit se réunir du 1er au 5 mars 1999;

c) Point 11 a) : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 1998/34 de la Commission et résolution 1998/35 du Conseil économique et social) s'est réuni du 28 septembre au 9 octobre 1998;

d) Point 13 : Un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (résolution 1998/76 de la Commission et décision 1998/271 du Conseil économique et social), doit se réunir du 11 au 22 janvier 1999;

e) Point 13 : Un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (résolution 1998/76 de la Commission et décision 1998/271 du Conseil économique et social), doit se réunir du 25 janvier au 5 février 1999;

f) Point 14 a) : Un groupe de travail intergouvernemental d'experts créé pour formuler des recommandations visant à renforcer la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme des migrants (résolution 1998/16 de la Commission et décision 1998/244 du Conseil économique et social), doit se réunir du 23 au 27 novembre 1998 et du 8 au 12 février 1999;

g) Point 15 : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour rédiger un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 1998/14 de la Commission et résolution 1998/34 du Conseil économique et social), doit se réunir du 30 novembre au 11 décembre 1998;

h) Point 15 : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer et examiner d'autres propositions relatives à la création éventuelle d'une instance permanente pour les autochtones dans le système des Nations Unies (résolution 1998/20 de la Commission et décision 1998/247 du Conseil économique et social) doit se réunir du 15 au 19 février 1999.

4. Toutes décisions et résolutions susceptibles de modifier l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission que pourrait prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session seront portées à l'attention de la Commission dans un additif au présent document. L'ordre du jour annoté se rapportant aux points énoncés dans l'ordre du jour provisoire sera aussi publié dans un additif.

Ordre du jour provisoire

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux de la session.
4. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.
5. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à l'occupation étrangère.
6. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination.
7. Le droit au développement.
8. Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine.
9. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, notamment :
 - a) Question des droits de l'homme à Chypre;
 - b) Procédure établie conformément à la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social.
10. Droits économiques, sociaux et culturels.
11. Droits civils et politiques et, notamment :
 - a) Torture et détention;
 - b) Disparitions et exécutions sommaires;
 - c) Liberté d'expression;
 - d) Indépendance du pouvoir judiciaire, administration de la justice, impunité;
 - e) Intolérance religieuse;
 - f) États d'exception;
 - g) Objection de conscience au service militaire.
12. Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique :
 - a) Violence contre les femmes.
13. Droits de l'enfant.

14. Groupes et individus particuliers :
 - a) Travailleurs migrants;
 - b) Minorités;
 - c) Exodes massifs et personnes déplacées;
 - d) Autres groupes et personnes vulnérables.
15. Questions relatives aux populations autochtones.
16. Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités :
 - a) Rapport et projets de décision;
 - b) Election des membres.
17. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) État des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Défenseurs des droits de l'homme;
 - c) Information et éducation;
 - d) Science et environnement.
18. Fonctionnement efficace des mécanismes de protection des droits de l'homme :
 - a) Organes conventionnels;
 - b) Institutions nationales et arrangements régionaux;
 - c) Adaptation et renforcement du mécanisme des Nations Unies en faveur des droits de l'homme.
19. Services consultatifs et coopération technique dans le domaine des droits de l'homme.
20. Rationalisation des travaux de la Commission.
21.
 - a) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission;
 - b) Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.
